



Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2021

Exploitant : SAINT JULIEN EN BEAUCHENE-MAIRIE DE - **Gestionnaire du réseau :** SAINT JULIEN EN BEAUCHENE-MAIRIE DE

Protection des captages d'eau potable

6 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 6 Procédure(s) de protection terminée(s),

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
ST JULIEN BEAUCHENE CHEF LIEU	5	0	100
LES OCHES DE ST JULIEN	11	7	36,4
NEUVILLARD	3	0	100
BEAUMUGNE	6	0	100
LA ROCHETTE DE ST JULIEN	3	0	100

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
ST JULIEN BEAUCHENE CHEF LIEU	2	15,9	15,8	16,1	Eau peu calcaire.
LES OCHES DE ST JULIEN	2	14,9	14,6	15,2	Eau peu calcaire.
NEUVILLARD	1	25,3	25,3	25,3	Eau calcaire.
BEAUMUGNE	1	24,7	24,7	24,7	Eau calcaire.
LA ROCHETTE DE ST JULIEN	1	23,9	23,9	23,9	Eau calcaire.

Nitrates : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
ST JULIEN BEAUCHENE CHEF LIEU	2	0	0,7	0,6	0,7
LES OCHES DE ST JULIEN	2	0	2,2	1,9	2,5
NEUVILLARD	1	0	1,4	1,4	1,4
BEAUMUGNE	1	0	0	0	0
LA ROCHETTE DE ST JULIEN	1	0	0,9	0,9	0,9

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
ST JULIEN BEAUCHENE CHEF LIEU	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
LES OCHES DE ST JULIEN	1	0	0	0	0
NEUVILLARD	1	0	0,08	0,08	0,08
BEAUMUGNE	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
LA ROCHETTE DE ST JULIEN	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant, ...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/l
ST JULIEN BEAUCHENE CHEF LIEU	NM*	NM*	NM*	NM*
LES OCHES DE ST JULIEN	1	645	0	0
NEUVILLARD	1	645	0	0
BEAUMUGNE	NM*	NM*	NM*	NM*
LA ROCHETTE DE ST JULIEN	NM*	NM*	NM*	NM*

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2022

Conclusion sanitaire - Observations

Les démarches engagées vont permettre de sécuriser le réseau des Oches

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.